

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-527 DU 20 SEPTEMBRE 2006

Chargeant Monsieur **VENANCE GNIGLA**,
Ministre Délégué Chargé de la Communication et
des Nouvelles Technologies auprès du Président
de la République de l'intérim de **Me Abraham D.
ZINZINDOHOUE**, Ministre de la Justice Chargé
des Relations avec les Institutions, Porte-parole du
Gouvernement pour compter du **lundi 18
septembre 2006**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret N°2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le Décret N° 2006-414 du 17 août qui l'a modifié;
- VU le Décret N°2006-521 du 15 septembre.2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 15 septembre 2006 ;

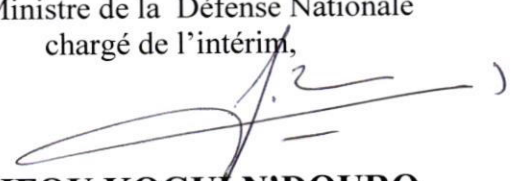
D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du **lundi 18 septembre 2006**, Monsieur **VENANCE GNIGLA**, Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement pendant l'absence de Maître Abraham D. ZINZINDOHOUE.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 septembre 2006

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de la Défense Nationale
chargé de l'intérim,


ISSIFOU KOGUI N'DOURO

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 24 MF 4
MINISTERES 22 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1.